

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Directeur d'agence, Manager, Négociateur , Assistant(e) commercial(e)
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- **Rédiger et mettre en place une procédure de lutte contre le blanchiment pour l'agence et ses activités**
- Connaître le cadre légal du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme
- Connaître le fonctionnement des circuits de blanchiment et de financement du terrorisme afin de mettre en place le dispositif de lutte au sein de l'agence immobilière

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Exposé interactif et présentation de diapositives
- Quiz de validation des connaissances
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Rachel CASTAING , Présidente d'une agence immobilière

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

Accueil (10 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Définition et mécanismes (20 min)

- **Définitions :**
 - o Le blanchiment
 - o Le financement du terrorisme
- **Les méthodes :**
 - o Les méthodes de blanchiment
 - o Les méthodes de financement du terrorisme
- **Exemples d'opérations (25 min) :**
 - o Exemples de circuits de blanchiment

Dernière mise à jour : 26 décembre 2024

- Exemples d'opérations de « noircissement » (financement du terrorisme)

Les structures de lutte (20 min) :

- Niveau international
- Niveau européen
- Niveau français

Les professionnels concernés par la LAB (10 min)

Obligation de déclaration (15 min)

La fraude fiscale (10 min)

Obligation de mise en place d'une procédure (20 min)

Une approche par les risques (20 min)

Mise en application dans le secteur immobilier (30 min)

Obligations de l'agent immobilier et sanctions (20 min) – Quelques exemples

Conclusion de la formation (10 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.